

AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUXPERICARBON MORE
MITRAL

Bioprothèse valvulaire mitrale avec armature

Avis de radiation

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 8 novembre 2022

Faisant suite à l'examen du 8 novembre 2022, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 8 novembre 2022

Radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale :

La Société CORCYM France SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de la bioprothèse valvulaire mitrale PERICARBON MORE MITRAL détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Référence	Intitulé	Modèles à radier
BVM001	PERICARBON MORE MITRAL, Bioprothèse valvulaire mitrale avec armature	PS19, PS21, PS23, PS25, PS27, PS29, PS31 et PS33.

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à sa radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

PERICARBON MORE MITRAL, 8 novembre 2022

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr